BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 023-2006/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2006-001/PRES DU 11 AVRIL 2006 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° 2100150011243 CONCLU A TUNIS LE 03 FEVRIER 2006 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT DU TROISIEME PROGRAMME D'APPUI A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (PASRP III).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002 portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 042-2005/AN du 06 décembre 2005 portant autorisation de ratifier par voie d'ordonnance les accords de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 21 novembre 2006
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2006-001/PRES du 11 avril 2006 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2100150011243 conclu le 03 février 2006 à Tunis entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du troisième Programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PASRP III).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 21 novembre 2006.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Pissi Léonard MASSIMBO